

Association TANDEM

24 RUE DU DOCTEUR CHAIX
38300 BOURGOIN-JALLIEU
N°SIREN : 497 860 890

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'Association TANDEM,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association TANDEM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne les produits d'exploitation.

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à nous assurer au regard des principes comptables en vigueur, de la correcte comptabilisation des subventions d'exploitations accordées. Nous avons obtenu les éléments probants qui justifient à ce titre les opérations comptabilisées dans les comptes de l'Association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 19 juin 2023

TALENZ ARES LYON
Commissaire aux Comptes



Séverine LOUBARESSE
Commissaire aux Comptes
Représentant la Société

BILAN ACTIF

TALENZ AUDIT

18/02/2023

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	11 793	11 793				
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	192 352	115 123	77 230	29 240	47 990	164.12
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées	5 000		5 000	5 000		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	12 855		12 855	12 495	360	2.88
	Total I	222 000	126 915	95 085	46 735	48 350	103.45
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés						
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	245 019		245 019	115 814	129 206	111.56
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	385 876		385 876	492 447	-106 571	-21.64
	Charges constatées d'avance (2)	6 783		6 783	1 868	4 915	263.13
	Total II	637 679		637 679	610 129	27 550	4.52
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	859 679	126 915	732 764	656 864	75 900	11.55

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

TALENZ AUDIT

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
FONDS DÉDIÉS	Réserves pour projet de l'entité	269 662	266 086	3 576	1.34
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	46 981	46 981		
	Autres				
	Report à nouveau	-1 119	1 868	-2 987	-159.87
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	1 868	1 868		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	20 572	589	19 984	NS
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>				
	Situation nette (sous total)	289 116	268 543	20 572	7.66
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
PROVISIONS	Provisions réglementées				
	Total I	289 116	268 543	20 572	7.66
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	126 074	164 179	-38 105	-23.21
PROVISIONS	Total II	126 074	164 179	-38 105	-23.21
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	86 640	81 464	5 176	6.35
PROVISIONS	Total III	86 640	81 464	5 176	6.35
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	481	650	-169	-25.98
	Emprunts et dettes financières diverses	1 250	1 090	160	14.68
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	25 205	30 053	-4 848	-16.13
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	164 362	110 884	53 477	48.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	39 636		39 636	
DETTES (1)	Total IV	230 934	142 678	88 256	61.86
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		732 764	656 864	75 900	11.55

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

191 298

143 468

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

481

650

COMPTE DE RESULTAT

TALENZ AUDIT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1 *	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service	9 092	8 541	551	6.45
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 469 580	1 290 530	179 050	13.87
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 500		3 500	
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	2 435	-657	3 091	470.78
Utilisations des fonds dédiés	38 105	46 978	-8 873	-18.89
Autres produits	95	2 769	-2 673	-96.55
Total I	1 522 807	1 348 161	174 646	12.95
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	402 718	379 844	22 875	6.02
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	64 198	51 742	12 457	24.07
Salaires et traitements	711 625	584 684	126 941	21.71
Charges sociales	301 415	244 791	56 623	23.13
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	14 310	12 671	1 639	12.93
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés		73 884	-73 884	-100.00
Autres charges	3 795	280	3 515	NS
Total II	1 498 062	1 347 897	150 165	11.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	24 745	264	24 481	NS

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

TALENZ AUDIT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	31/12/2021	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 028	374	654	175.10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	1 028	374	654	175.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées		29	-29	-100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV		29	-29	-100.00
2. Résultat financier (III-IV)	1 028	345	683	198.26
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	25 773	609	25 165	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	25	20	5	25.00
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 176		5 176	
Total VI	5 201	20	5 181	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	-5 201	-20	-5 181	NS
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 523 835	1 348 535	175 301	13.00
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 503 263	1 347 946	155 317	11.52
5. EXCEDENT OU DEFICIT	20 572	589	19 984	NS
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>				

* Priorisation de l'écart en fonction du nombre de mois

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 732 763.67 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 522 807.10 Euros et dégageant un excédent de 20 572.47 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022. L'Association TANDEM a été créée en décembre 2006 pour porter les actions en faveur des toxicomanes. Les objectifs sont la gestion, la promotion et la pérennisation du centre de soins.

Depuis 2007 (et suite à la dissolution de l'APSNI), TANDEM est gestionnaire du service SITONI.

L'activité n'a cessé d'augmenter depuis la création de ce service et en septembre 2007, le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Social (CROSMS) a donné un avis favorable à la transformation de SITONI en CSAPA.

En 2015 des appartements de coordination thérapeutique (ACT MAION) conçus pour héberger et accompagner au niveau médico-psycho-social des personnes atteintes de maladie chronique et rencontrant une situation de précarité sociale, sont ouverts.

En 2016, l'association TANDEM a ouvert un bureau au pôle social de Pont de Chérucy. Cette antenne de proximité a pour but de faciliter l'accès aux soins pour le public de l'axe "Crémieu-Pont de Chérucy" et propose un accueil pluridisciplinaire.

En 2019, extension des ACT MAION sur la commune de Vienne.

Sur cette année 2022, création d'un nouveau secteur d'activité avec une équipe Mobile de Santé Précarité appelé TREMPLEIN qui se déplace pour aider, pour améliorer la santé et accompagner dans certaines démarches administratives et qui peuvent recevoir en toute confidentialité dans un véhicule aménagé une patientèle en précarité.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La pandémie COVID-19 étant en nette régression à la date de l'établissement des comptes annuels 2022, et malgré la problématique en Ukraine, la Direction de l'Association TANDEM estime que la continuité de l'exploitation n'est pas remise en cause.

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et du règlement 2021-02.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les règlements ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et règlement N°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 793		360
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	7 976		
Installations générales agencements aménagements divers	34 585		
Matériel de transport	16 000		57 964
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 491		4 336
TOTAL	130 052		62 300
Autres participations	5 000		
Prêts, autres immobilisations financières	12 495		360
TOTAL	17 495		360
TOTAL GENERAL	159 340		63 020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		360	11 793	11 793
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			7 976	7 976
Installations générales agencements aménagements divers			34 585	34 585
Matériel de transport			73 964	73 964
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			75 827	75 827
TOTAL			192 352	192 352
Autres participations			5 000	5 000
Prêts, autres immobilisations financières			12 855	12 855
TOTAL			17 855	17 855
TOTAL GENERAL		360	222 000	222 000

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	11 793			11 793
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 857	450		7 307
Installations générales agencements aménagements divers	33 470	268		33 738
Matériel de transport	70	9 139		9 209
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	60 415	4 453		64 868
TOTAL	100 813	14 310		115 123
TOTAL GENERAL	112 605	14 310		126 915

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	450				
Instal.générales agenc.aménag.divers	268				
Matériel de transport	9 139				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 453				
TOTAL	14 310				
TOTAL GENERAL	14 310				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	266 086		3 576		269 662
Report à nouveau	1 868			2 987	-1 119
Excédent ou déficit de l'exercice	589		19 984		20 572
Situation nette	268 543		20 572	-0	289 116
TOTAL I	268 543		23 560	2 987	289 116

TALENZ AUDIT

Association TANDEM
38300 BOURGOIN JALLIEU

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDES	A LOUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	164 179		38 105			126 074	126 074
N°194000 - 2010-2011	6 800					6 800	6 800
N°194030 - 2013	541					541	541
N°194015 - 2015	5 705					5 705	5 705
N°194017 - 2017	13 727					13 727	13 727
N°194018 - 2018	4 717					4 717	4 717
N°194019 - 2019	24 428		9 928			14 500	14 500
N°194020 - 2020	41 877		28 177			13 700	13 700
N°194021 - 2021	66 384					66 384	66 384
TOTAL	164 179		38 105			126 074	126 074

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	81 464	5 176			86 640
TOTAL	81 464	5 176			86 640
TOTAL GENERAL	81 464	5 176			86 640
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 176			

Le montant en "Autres provisions pour risques et charges" ressort à fin décembre 2022 à 86 640 euros dont 38 391 euros de provision pour "IFC-retraite".

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	12 855	12 855	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	409	409	
Divers état et autres collectivités publiques	76 681	76 681	
Groupe et associés	167 930	167 930	
Charges constatées d'avance	6 783	6 783	
TOTAL	264 658	264 658	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	481	481		
Emprunts et dettes financières divers	1 250	1 250		
Fournisseurs et comptes rattachés	25 205	25 205		
Personnel et comptes rattachés	66 854	66 854		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 876	84 876		
Autres impôts taxes et assimilés	12 632	12 632		
Produits constatés d'avance	39 636	39 636		
TOTAL	230 934	230 934		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Agencements	Linéaire	7 ans
Matériel de transport (occas)	Linéaire	2 ans
Matériels de bureau et inform.	Dégressif	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 840
Dettes fiscales et sociales	108 157
Total	125 997

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 783
Total	6 783
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	39 636
Total	39 636

Le montant en produits constatés d'avance correspond à la Subvention reçue de l'ARS pour le secteur d'activité TREMPLEIN ouvert au 1er juillet 2022 et non utilisée au 31 décembre 2022..

ANNEXE

TALENZ AUDIT

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
SITONI	778 662
MAION	522 030
TREMPLIN - mise en place au 1er juillet 2022	160 364
ETP	4 530
Total	1 465 586

Rémunération des dirigeants

Cette information pouvant avoir pour effet d'individualiser la rémunération de la Directrice de l'Association, elle n'est pas communiquée.

Le Président et les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	5
Total	16

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est de 5 013 euros, et cette somme correspond aux honoraires facturés ou provisionnés au titre du contrôle légal des comptes.:

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

A fin décembre 2022, il existe une provision constituée à hauteur de 38 391 euros couvrant le montant qui serait éventuellement à payer au 31 décembre 2022 en cas de départ en retraite.

le montant total estimé des indemnités ressort à 82 997 euros dont 25 758 euros de charges sociales.

Cette comptabilisation à fin décembre 2022 fait dérogation à la méthode de comptabilisation "usuelle" qui vise normalement à enregistrer la provision "antérieure" soit celle au 31 décembre 2022 au niveau des Fons Associatifs dans un compte de report à nouveau.

Au 31 décembre 2022, une provision complémentaire a été comptabilisée pour 5 176 euros.